

Les présidents de la FFPM et de la FNPPSF répondent à nos questions

Comme vous le savez certainement, deux fédérations (la Fédération Française de Pêche en Mer, FFPM, et la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France, FNPPSF) défendent les intérêts des pêcheurs sportifs et récréatifs. Afin de faire plus ample connaissance et pour mieux cerner leurs spécificités, la rédaction de Côt&Pêche leur a proposé une petite interview croisée.

Quel est votre parcours professionnel et quelles sont vos pêches de prédilection ?

Gérard Peroddi : Passionné de mécanique automobile, j'ai abandonné les études conventionnelles pour bifurquer vers un parcours technique. Bac de mécanicien réparateur automobiles en poche, j'ai décidé de créer mes propres sociétés, affaires que je fis fructifier et que je revendis à un grand groupe de distribution de pièces détachées d'automobiles. J'occupe aujourd'hui un poste de directeur commercial dans ce même groupe.

Je pratique à peu près toutes les sortes de pêches existantes, que ce soit du bord ou en bateau. Ma pêche de prédilection est celle au thon. J'affectionne aussi la pêche à la dorade sous toutes ses formes et suis un fervent amateur de pêche en grands fonds ou sur épaves.

Jean Kiffer : 63 ans, ingénieur École Centrale, cadre à la SNCF puis à Alcatel de 1973 à 2002. Président de l'association de Perros-Guirec depuis plus de 13 ans. Président de la FNPPSF depuis 2002 en remplacement de Hervé Quelven. Réélu pour 4 ans en 2004 puis en 2008.

Sur le plan halieutique, après avoir beaucoup pratiqué de pêche en eau douce dans mon enfance, j'ai pêché en mer du bord, principalement en Bretagne, pendant près de 30 ans avant de pratiquer en bateau depuis les années 90. J'apprécie aussi la pêche à pied occasionnellement pendant les grandes marées. Mes poissons favoris : bar, lieu, dorade, saint-pierre.



Combien de pêcheurs licenciés représentez-vous aujourd'hui ?

G.P. : À ce jour, nous avons 250 clubs affiliés à la FFPM. Ces clubs possèdent environ une moyenne de 150 adhérents, ce qui représente mathématiquement environ 37 000 membres, dont 10 000 sont individuellement licenciés sportifs auprès de la FFPM.

J.K. : Je n'aime pas beaucoup ce mot "licenciés", trop souvent associé à la notion de permis et de compétition, et qui ne correspond pas du tout aux activités que nous représentons. Parlons plutôt d'adhérents et de clubs ou associations affiliés à notre fédération si vous le voulez bien ! La pêche est avant tout un loisir plutôt qu'un sport à proprement parler, un loisir qui concerne plus de 2 millions de personnes.

Présente sur l'ensemble des côtes françaises, la FNPPSF représente à ce jour plus de 200 associations et plus de 20 000 adhérents. Notre croissance est de l'ordre de 15 % à 20 % par an. Selon nos estimations fondées sur les intentions des clubs désireux de nous rejoindre, en 2010, nous devrions être près de 30 000 adhérents répartis dans près de 250 associations.

Peut-on parler d'un positionnement géographique particulier et/ou historique de votre fédération ?

G.P. : La FFPM a été fondée en 1956 à l'initiative de lanceurs de poids de mer. À cette époque, elle avait son siège social à Boulogne-sur-Mer. Son déploiement géographique couvre tout le littoral français, du Nord au Sud. Il s'étend en Corse et dans divers départements ou territoires d'Outre-mer (Nouvelle Calédonie, Réunion, etc...).

J.K. : La FNPPSF a été créée en 1972. Historiquement, c'est sur le littoral breton et bas normand que l'on retrouve les principales associations fondatrices. Depuis 2002, notre fédération n'a cessé de croître. La FNPPSF est aujourd'hui présente sur l'ensemble du littoral de Dunkerque à Menton.

Quelles sont vos principales missions, les cinq plus importantes à vos yeux ?

G.P. : 1/ Augmenter sensiblement le nombre de pêcheurs licenciés afin de représenter une force de persuasion assez efficace. 2/ Transformer certains pêcheurs peu scrupuleux en pêcheurs responsables et respectueux de la ressource et de son environnement. 3/ Propulser et aider à l'accompagnement des pêcheurs sportifs de haut niveau dans les meilleures conditions de manière à être le facilitateur à l'obtention de résultats prestigieux. 4/ Mieux structurer et développer nos écoles de pêche (aujourd'hui au nombre de 50 dotées de plus de 300 moniteurs) afin de rendre les jeunes plus autonomes et surtout devenir des pêcheurs éco-citoyens. 5/ Être omniprésent à toutes les réunions, à tous les débats concernant la mer, la pêche et les pêcheurs, afin de défendre au plus près les intérêts des pêcheurs.

J.K. : La FNPPSF a vocation de rassembler toutes les catégories de pêcheurs en mer : du bord, à pied ou en bateau mais aussi tous les navigateurs et pêcheurs occasionnels. La FNPPSF s'est fixé pour rôle essentiel de promouvoir la pêche de loisir en mer sous toutes ses formes et la plaisance en général, de défendre les droits des usagers mais aussi de sensibiliser l'ensemble des pratiquants aux bonnes pratiques dans tous les domaines : environnement, sécurité, protection de la ressource...

Quelles attributions spécifiques avez-vous dans l'organisation de la pêche en mer, aux niveaux national et international ?

G.P : À ce jour, la FFPM est la seule fédération reconnue et agréée par le Ministère de la jeunesse et des sports. Cela lui confère des missions bien précises, notamment celles prévues au III de l'article 16 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives. De ce fait, la FFPM est la seule habilitée pour :

- > organiser les compétitions sportives locales, départementales, régionales, nationales et internationales et attribuer les titres départementaux, régionaux et nationaux ;
- > sélectionner les représentants français sous la dénomination Équipe de France, en vue des compétitions ou manifestations internationales.

L'implication de la FFPM est internationale au travers de confédérations telles que la FIPS (Fédération Internationale de Pêche Sportive) et la CIPS (Confédération Internationale de Pêche Sportive). La FFPM siège aussi dans les organisations telles que l'ICCAT (International Commission for the Conservation of Atlantic Tunas) ou encore le RAC (comité consultatif régional méditerranéen).

J.K : En tant que Président de la FNPPSF, je suis membre du CSNPSN (Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques). Les responsables des commissions concernées participent aussi aux différents groupes de travail du Conseil et y défendent les intérêts des plaisanciers et de tous les pêcheurs en mer (pêche, portuaire, sécurité, environnement...).

Notre fédération est beaucoup intervenue dans le cadre du Grenelle de la mer et ce, malgré les obstacles et les difficultés. La Charte Mer maintenant officialisée en lieu et place du permis pêche devrait permettre de travailler sereinement au devenir de la pêche en mer de loisir.

La FNPPSF représente également les pêcheurs récréatifs au niveau européen dans le cadre de l'EAA (European Anglers Association) et de la FMPR (Fédération Méditerranéenne de Pêche Responsable) et œuvre à l'émergence d'une structure capable de rassembler tous les pêcheurs récréatifs européens. Aux côtés de la FMPR et de l'EAA, nous participons aussi aux réunions de l'ICCAT pour y défendre les intérêts des pêcheurs récréatifs.

Du 15 juillet au 15 septembre, la direction des pêches avait attribué 500 bagues chacun dans le cadre de la capture d'un thon maillé. Quels ont été les résultats et que pensez-vous de cette mesure ?

G.P : La FFPM a su rebondir positivement devant une situation qui, au départ, paraissait très complexe. Alors que tout présageait une excellente année 2009 en terme de présence des thons rouges, une décision européenne et gouvernementale attribua 500 bagues à chaque fédération. La grande difficulté fut alors de trouver une solution équitable, permettant de continuer à assurer les compétitions régionales et nationales, assurant ainsi la survie des clubs sportifs. En effet, le nombre de bagues attribuées à notre fédération (500) était en inadéquation complète avec le nombre de bateaux pouvant prétendre à l'obtention d'une bague (1 200). Nous avons donc opté pour un système de prêt de bagues, en faisant tourner celles-ci de clubs en clubs. Ce système n'est certainement pas sans faille. Il est vrai que certains de nos pêcheurs, ayant mal compris son fonctionnement, nous le reprochent aujourd'hui. Cela dit, la majorité des pêcheurs qui ont bien voulu jouer le jeu s'en félicitent aujourd'hui. Nous réfléchissons dès maintenant à la configuration 2010, en sachant, bien évidemment, qu'il est quasi impossible de contenter tout le monde.

J.K : La campagne 2009 s'est globalement bien déroulée. De nombreux pêcheurs récréatifs ont ainsi pu pêcher le thon cet été sans être obligé de participer à une compétition. Cela ne signifie pas que tous ont pêché un thon mais ils ont pu tous tenter leur chance et c'est bien là l'essentiel. Cela dit, sans recourir au "broumé" au mouillage, technique encore interdite en pêche récréative pour des raisons aussi obscures que scandaleuses, les pêcheurs récréatifs, à qui nous avions confié des bagues, ont pris plus de 160 thons pour un poids total de 7 à 8 tonnes, très en-dessous des quotas fixés. Les mesures mises en place en France en 2009 étaient draconiennes. Aucun autre pays d'Europe n'en a fait autant. Le système pourrait donc être reconduit et assoupli en 2010 sans impact significatif sur la ressource.

Notre fédération a démontré sa rigueur et son savoir-faire sur ce dossier. Aucune verbalisation n'a été constatée à l'encontre de nos pratiquants grâce peut-être aux bons conseils que nous n'avions pas manqué de leur prodiguer et aux actions de sensibilisation aux bonnes pratiques que nous avons entreprises sur l'ensemble du littoral.

Quelle est votre position quant à l'établissement ou pas d'un permis de pêche en mer ?

G.P : Majoritairement, nous sommes défavorables au permis de pêche, qu'il soit gratuit ou payant. Nous nous sommes battus auprès d'autres fédérations pour l'élaboration d'une charte de bonne conduite. Laissons-la voir le jour et ensuite nous en tirerons les conclusions qui s'imposent. De toutes façons, les fédérations concernées n'ont jamais été conviées autour d'une table pour évoquer sérieusement les avantages et les inconvénients d'adopter ce genre de document et, si avantage il y a, le seul que j'entrevois, c'est que nous pourrions réellement nous comptabiliser !

J.K : La FNPPSF s'est toujours opposée à la mise en place d'un permis de pêche en mer. Elle a largement contribué à son report dans le cadre du Grenelle de la Mer. Elle continuera à s'y opposer avec force et détermination même si, d'aventure, on venait à nous l'imposer.

Qu'on nous explique ce qu'apporterait un permis par rapport aux propositions déjà retenues dans la charte mer ! S'il s'agit tout simplement d'une nouvelle taxe s'ajoutant aux cortèges de prélèvements de tout ordre déjà existants, qu'on ait le courage de nous le dire ! Aucun homme politique n'osera s'aventurer dans une telle galère, un fiasco assuré comme celui constaté aujourd'hui au Portugal, mais à la puissance 10 ! ●●●

Aussi bien du point de vue de la défense du pêcheur qu'en terme de gestion des réserves halieutiques, pensez-vous que la France est en avance ou en retard au regard d'autres grandes nations de pêche ?

G.P : La France est assez bien impliquée au niveau européen, peut-être moins au niveau international. En ce qui concerne la défense des pêcheurs, cela dépendra de quels pêcheurs vous voulez parler : en ce qui concerne la pêche récréative, je n'ai vraiment pas l'impression que la France défende particulièrement les pêcheurs de loisirs. Les décisions prises ne sont pas forcément adaptées à la pêche récréative et sportive et, surtout, sont souvent en inadéquation avec la réalité du terrain. Les directives appliquées sont souvent poussées à l'extrême, ce qui nous positionne en décalage défavorable vis-à-vis de certains autres pays européens.

J.K : La France ne se distingue pas des autres pays européens. Ces problèmes doivent être traités et résolus au niveau européen voire, pour certaines espèces, au niveau mondial. C'est la raison pour laquelle nous travaillons dorénavant avec nos partenaires européens et souhaitons que l'ensemble des pêcheurs récréatifs se regroupe pour mieux se défendre.

À quoi l'attribuez-vous ?

G.P : Certainement à un manque de personnes vraiment spécialistes de la pêche et de la mer, mais aussi et surtout par manque de spécialistes de proximité.

J.K : Nous regrettons que l'Europe et le Grenelle de la mer n'aient pas mis un peu mieux l'accent sur le respect des tailles minimales de capture, le repos biologique et les pollutions marines dont une majorité sont d'ailleurs d'origine terrestre ! La mise en place de récifs artificiels n'est pas non plus à la hauteur des enjeux. Nous n'en sommes souvent qu'à un stade expérimental et c'est bien regrettable !

Pensez-vous que le Grenelle de la mer soit une bonne chose ?

G.P : C'est une excellente chose car il est grand temps de réagir pour essayer de sauver notre planète. Cependant, au risque de me répéter, il semble qu'en matière de pêche récréative, les fédérations concernées n'ont été que très peu consultées, voire même, dans certains cas, pas du tout invitées. C'est tout de même paradoxal d'aborder des sujets traitant de pêche récréative et d'oublier d'en informer les principaux intervenants. De plus, aucune parité n'est respectée : bien souvent, pour un pêcheur présent, il y a trois écologistes en face de lui.

J.K : Nous n'étions pas contre le principe. Mais nous sommes scandalisés par la façon dont les choses se sont déroulées et les parodies de démocratie auxquelles nous avons assisté ! Nous l'avons dénoncé dans une lettre ouverte que je vous invite à lire dans notre dernier numéro de "Pêche Plaisance" ou sur notre site "www.fnppsf.fr".

Que diriez-vous à un pêcheur lambda pour le convaincre de rejoindre votre fédération ?

G.P : Historiquement, la FFPM a toujours présenté une connotation sportive. Pour autant, nous nous attachons à défendre les droits de tous les pêcheurs, qu'ils soient sportifs et / ou récréatifs. La FFPM représente l'alternative la plus appropriée de par sa très forte présence nationale et internationale. C'est également la seule fédération à être agréée auprès du Ministère de la jeunesse et des sports, qui fait partie du CNOS et dérogatoire des affaires maritimes en terme de pêche du thon rouge au mouillage. Notre implication est très forte auprès des scientifiques (Ifremer) avec qui nous collaborons étroitement sur tout un tas d'études à des fins statistiques (opérations de marquage, tagages, balisages, etc...).

Un pêcheur isolé ne pourra prétendre à aucune défense et vous êtes des milliers aujourd'hui dans ce cas. En venant renforcer la FFPM, forte d'une antériorité de 53 ans et d'une expérience à ce jour inégalée en matière d'écoles de pêche et en matière de formation en tout genre, ce sont vos propres droits que vous renforcerez !

De plus, dès le début 2010, nous mettons une licence qui s'intitulera "Initiation et Découverte", destinée à tous les pêcheurs désireux de militer au sein d'une fédération sans pour cela être obligé de faire de la compétition sportive. L'assurance incluse dans cette licence viendra couvrir tous risques d'accidents ou d'accidents lors de vos sorties de pêche familiale.

J.K : Je lui dirais de se hâter de nous rejoindre avant qu'il ne soit trop tard, avant que l'on ne nous confisque un de nos derniers espaces de rêve et de liberté. En 2011, si nous ne sommes pas rassemblés et solidaires, il sera effectivement trop tard. Ceux qui n'auront pas su (ou pas voulu le comprendre) ne pourront avoir que des regrets. Mais nous n'en sommes pas là et notre fédération est bien décidée à se battre et à défendre les intérêts de tous les pêcheurs en mer. Plus nous serons nombreux, plus il nous sera aisé de nous faire entendre...

Vos vœux pour l'année 2010 ?

G.P : Obtenir un nombre suffisant de bagnes pour la pêche du thon rouge correspondant à nos besoins réels. Faire comprendre aux autorités de tutelles, et surtout à l'opinion publique, que les pêcheurs récréatifs et sportifs ne sont pas des pilliers de mers, et qu'il ne sert à rien de punir ces gens-là en leur affectant des quotas souvent irréflichés. Augmenter sensiblement nos effectifs pour représenter une véritable force de persuasion.

J.K : Parvenir à préserver nos droits et nos valeurs injustement menacés. Sensibiliser aux bonnes pratiques et affirmer l'émergence d'une pêche récréative responsable. Maintenir une forte croissance de notre fédération pour être encore mieux entendu. Une meilleure écoute des pouvoirs publics et la création d'un secrétariat d'État à la mer. L'émergence d'une grande structure de rassemblement de tous les pêcheurs en mer européens ❖